

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- 0018582 *Par courriel*

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1345

Société : R.A.M. 172008

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABEROUCH NERYEN

Date de naissance : 30/08/48

Adresse : Rue 810 N° 15 Al Nassira AGADIR

Tél. : 06.62.30.42.31

Total des frais engagés : 701,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Mohamed RAGRAUI
PNEUMOLOGUE
Place des Bus, Imm. Achar
AGADIR - Tél: 05 28 82 80 10

Cachet du médecin :

Date de consultation 09/08/2023

Nom et prénom du malade : ABEROUCH NERYEN

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age:

Enfant

Nature de la maladie : Bronchite avec toux

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AGADIR

Le : 16/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie M22-0018582

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 1345
Nom de l'adhérent(e) : Neryen Aberouch
Total des frais engagés : 701,20
Date de dépôt : 16/08/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09.06.23	es		250 DT	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	09/06/23	251,20

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	09.06. 2023		251,20

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Dental arch diagram showing teeth numbered 1 to				

Docteur Mohamed RAGRAGUI

Lauréat de la Faculté de Médecine
de Lille (France)
Spécialiste des Maladies de L'appareil respiratoire
- Asthme - Allergie

الدكتور محمد رگراگي

. خريج كلية الطب بليل فرنسا
إختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي
الضيقه - الحساسية

Agadir, le : 09 - 06 - 23 أكادير في :

صيدلية للراجي =

Pharmacie ERRAJI

Dr ERRAJI Said - Pharmacien

Av Abou Jihad - Cité Al Massira
AGADIR Tél 05 28 23 62 73

M - ABEROUCHE Meyen

31,50



A Kindt SV 11/12 11/16

11/06

140,00



M - flore 400 SV 11/12 11/16

49,40



Ajia 600 SV 11/15 11/16

251,20

Dr. Mohamed RAGRAGUI
PNEUMOLOGUE
Place des Bus, Imm. Achár
AGADIR - Tél: 05 28 82 80 10



INPE: 041117755

عمراء عشار (فوق مخبزة تكديرت) ساحة الحافلات - أكادير

Imm. Achár (au dessus Patisserie Tagadirt) - Place des Bus Agadir - Tél./Fax : 05 28 82 80 10

T.P : 48105432 - I.N.P.E: 041117755 - I.C.E: 001816213000017

93 182 673 A



6 118001 030262

MIFLASONE® 400 µg

Poudre pour

inhalation en gélule

PPV: 140.00 DH

CABINET DE PNEUMOLOGIE

Docteur Mohamed RAGRAGUI

09/06/2023

Compte rendu radiologique de Mme Meryem ABEROUCH

Radio thoracique de Face

Indication: Bronchite avec toux sèche depuis 1mois

Interprétation:

Sd bronchique bibasal (paracardiaque droit et rétrocardiaque gauche).

Dr. Mohamed RAGRAGUI
PNEUMOLOGUE
Place des Bus, Imm. Achar
AGADIR - Tél: 05 28 82 80 10
INPE: 041117755

CABINET DE PNEUMOLOGIE

Docteur Mohamed RAGGUI

09/06/2023

Honoraires médicaux de
Mme ABEROUCH Meryem

Consultation de Pneumoallergologie	250
Radiographies Thoraciques	200
Explorations Fonctionnelles Respi	
Tests Cutanés Allergologiques	
Autres (

Total Payé ce jour le **09/06/2023** **450 DH**



Imm ACHAR Place des Bus Q.I. AGADIR Tel/Fax: 05.28.82.80.10
T.P: 48105432 - I.N.P.E: 041117755 - I.C.E: 001816213000017